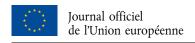
20.10.2023



# 2023/2200

# RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2023/2200 DE LA COMMISSION du 19 octobre 2023

accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides (1), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

- Le 2 mai 2018, la société SC Johnson Europe SARL a soumis à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, une demande d'autorisation de l'Union pour une famille de produits biocides dénommée «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner», relevant du type de produits 2 tel que décrit à l'annexe V dudit règlement, en fournissant une confirmation écrite que l'autorité compétente des Pays-Bas avait accepté d'évaluer la demande. La demande a été enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-LA039435-53.
- (2) La substance active contenue dans les produits biocides de la famille «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner» est l'acide chlorhydrique, qui figure sur la liste de l'Union des substances actives approuvées prévue à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 528/2012 pour le type de produits 2.
- Le 25 mai 2022, l'autorité compétente d'évaluation a soumis à l'Agence, en vertu de l'article 44, paragraphe 1, du (3) règlement (UE) nº 528/2012, son rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.
- Le 15 décembre 2022, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 528/2012, l'Agence a soumis à la Commission son avis (2), le projet de résumé des caractéristiques des produits biocides (ci-après le «RCP») appartenant à la famille de produits «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner» et le rapport final d'évaluation de cette famille de produits.
- Dans cet avis, l'Agence conclut que la famille de produits «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner» répond à la définition de «famille de produits biocides» figurant à l'article 3, paragraphe 1, point s), du règlement (UE) nº 528/2012, qu'elle peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union conformément à l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, elle remplit les conditions fixées à l'article 19, paragraphes 1 et 6, dudit règlement.
- (6) Le 10 janvier 2023, l'Agence a, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 528/2012, transmis à la Commission, dans toutes les langues officielles de l'Union, le projet de RCP.
- La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère qu'il est dès lors approprié d'accorder une autorisation de (7) l'Union pour la famille de produits biocides «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner».
- (8)Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

<sup>(1)</sup> JO L 167 du 27.6.2012, p. 1.

Avis de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) du 24 novembre 2022 concernant l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner» (ECHA/BPC/370/2022), https://echa.europa.eu/opinions-on-unionauthorisation

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

## Article premier

Une autorisation de l'Union est accordée, sous le numéro EU-0030299-0000, à la société SC Johnson Europe SARL pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides «HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner» conformément au résumé des caractéristiques des produits biocides figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 9 novembre 2023 au 31 octobre 2033.

#### Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 19 octobre 2023.

Par la Commission La présidente Ursula VON DER LEYEN

#### ANNEXE

# RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES

## **HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner**

Type de produit 2 — Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux (Désinfectants)

Numéro de l'autorisation: EU-0030299-0000

#### Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: EU-0030299-0000

#### PARTIE I

#### PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

#### 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

#### 1.1. **Nom**

## 1.2. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP02 — Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
--------------------	--

#### 1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de	Nom	SC Johnson Europe Sàrl	
l'autorisation	Adresse	Z.A. la Piece 8, 1180 Rolle Suisse	
Numéro de l'autorisation	EU-0030299-0000		
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0030299-0000		
Date de l'autorisation	9 novembre 2023		
Date d'expiration de l'autorisation	31 octobre 2033		

## 1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	SC Johnson Europlant BV		
Adresse du fabricant	PO Box 38, 3640 AA Mijdrecht Pays-Bas		
Emplacement des sites de fabrication	Groot Mijdrechtstraat 81, 3641 RV Mijdrecht Pays-Bas		

## 1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Acide chlorhydrique		
Nom du fabricant	SC Johnson Europe Sàrl		
Adresse du fabricant	Z.A. la Piece 8, 1180 Rolle Suisse		
Emplacement des sites de fabrication	Ludwigstraße 12, D-47495 Rheinberg Allemagne		

## 2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

## 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun N	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
Nom commun	NOIII IUPAC	FORCTION	Numero CAS	Numero CE	Min	Max
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active		231-595-7	6,0	6,0
2,2'-(octadec- 9-enylimino) bisethanol	2-[(2-hydro- xyethyl)[(9E)- octadec-9-en- 1-yl]amino] ethan-1-ol	Substance non active	25307-17-9	246-807-3	2,14	2,14
Alcohols, C13-15-branched and linear, ethoxylated	Alcohols, C13-15-bran- ched and linear, ethoxylated (1-2,5 mol EO)	Substance non active	157627-86-6		1,0	1,0
Diphenyl ether	1,1'-Oxybis- benzene	Substance non active	101-84-8	202-981-2	0,0	0,0045

# 2.2. Type(s) de formulation

Formulation(s)	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution
----------------	---

## PARTIE II

## DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION — MÉTA-RCP

## MÉTA-RCP 1

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

## 1.1. Identificateur de méta-RCP 1

dentificateur	100 % Limescale
---------------	-----------------

## 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-1

# 1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP02 — Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
--------------------	--

## 2. COMPOSITION DES MÉTA-RCP 1

## 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1

Name and the Name of the Name	No HIDAG	F	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction			Min	Max
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active		231-595-7	6,0	6,0
2,2'-(octadec- 9-enylimino) bisethanol	2-[(2-hydro- xyethyl)[(9E)- octadec-9-en- 1-yl]amino] ethan-1-ol	Substance non active	25307-17-9	246-807-3	2,14	2,14
Alcohols, C13-15-branched and linear, ethoxylated	Alcohols, C13-15-bran- ched and linear, ethoxylated (1-2,5 mol EO)	Substance non active	157627-86-6		1,0	1,0
Diphenyl ether	1,1'-Oxybis- benzene	Substance non active	101-84-8	202-981-2	0,0	0,0045

## 2.2. Type(s) de formulation des méta -RCP 1

Formulation(s)	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution
----------------	---

## 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme.

Conseils de prudence	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les vapeurs.
	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Garder sous clef.
	Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu dans selon les instructions mentionnées sur l'info-tri de l'emballage.

# 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 1

# 4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Utiliser # 1 – Bactéricide — désinfection de la cuvette des toilettes au dessus de la surface de l'eau

Type de produit	TP02 — Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux		
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée			
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de données Nom commun: Bactérie Stade de développement: Non applicable		
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfectant pour la cuvette des toilettes		
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Verser		
	Description détaillée: Appliquer sous les rebords de la cuvette des toilettes pour couvrir uniformément la surface (au dessus de la surface de l'eau).		
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 60 ml pour une utilisation dans la cuvette des toilettes		
	Dilution (%): Le produit est prêt à l'emploi		
	Nombre et fréquence des applications: Utilisation quotidienne.		
	Temps de contact: 5 minutes minimum.		

JO L du 20.10.2023 FR

Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille: Polyéthylène haute densité, 750 ml, opaque Bouchon: Polypropylène Insert: Polyéthylène basse densité Fermeture de sécurité pour les enfants Selon le règlement CLP, un avertissement tactile de danger est requis

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les conditions générales d'utilisation

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les mesures de gestion des risques

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les conditions générales d'utilisation

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les conditions générales d'utilisation

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage Voir les conditions générales d'utilisation

5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL (1) DES MÉTA-RCP 1

#### 5.1. Consignes d'utilisation

Lever la lunette des toilettes. Pour ouvrir le bouchon, presser les deux parties striées et dévisser complètement. Incliner la bouteille pour remplir le bec verseur. Pour désinfecter au dessus de la surface de l'eau, diriger le gel sous les rebords et appliquer en recouvrant uniformément la cuvette (60 ml de produit) et laisser agir pendant au moins 5 minutes. Brosser l'ensemble de la cuvette, puis tirer la chasse d'eau. Revisser le bouchon jusqu'au déclic immédiatement après usage. Utilisation quotidienne. Respecter les instructions d'utilisation.

#### 5.2. Mesures de gestion des risques

L'emballage est conçu pour minimiser l'exposition du consommateur. Le produit a un bec verseur pour une application précise sous les rebords des toilettes.

Les instructions d'utilisation contiennent des avertissements supplémentaires: Garder sous clef. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Appliquer uniquement sur le rebord des toilettes pour éviter tout contact avec la peau. Éviter les éclaboussures. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

# 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 15/112 ou une ambulance pour une assitance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer immédiatement la peau à l'eau. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer de laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.

<sup>(</sup>¹) Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 1.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusisrus minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 15/112 ou une ambulance oiur une assitance médicale.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: appeler le 15/112 ou une ambulance oiur une assitance médicale. S'il n'y a pas de symptômes: appeler un un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage selon les consignes de tri de votre commune.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

La durée de conservation est de 4 ans à températre ambiante.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés/animaux de compagnie.

#### 6. AUTRES INFORMATIONS

Etiquetages supplémentaires:

Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de javel), ou d'autres produits d'entretien.

Utiliser uniquement dans la cuvette des toilettes.

Contient: moins de 5 % d'agents de surface non ioniques. Contient aussi: désinfectants; Parfum.

#### 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1

# 7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Duck® 100 % Anti-Limescale	Marché: EU
	Duck® 100 % Limescale Marine	Marché: EU
	Duck® 100 % Limescale Remover Marine	Marché: EU
	Duck® 100 % Anticalcar — detergent lichid pentru toaletă	Marché: EU
	Duck® 100 % Anticalcare Marine	Marché: EU
	Duck® 100 % Disincrostante	Marché: EU
	Duck® 100 % Kalkfri — Marine	Marché: EU
	Duck® 100 % Kalkfjerner — Marine	Marché: EU
	Duck® 100 % Κατά των Αλάτων	Marché: EU
	Duck® 100 % κατά των αλάτων — Marine	Marché: EU
	Duck® 100 % против котлен камък	Marché: EU
	Duck® 100 % Odstraňovač vodného kameňa	Marché: EU

FR

	Duck® 100 % Oo vodného kameňa		Marché: EU			
	Duck® 100 % od vodního kamene			Marché: EU		
	Duck® 100 % od vodního kamene			Marché: EU		
	Duck® 100 % przeciw kamieniowi Marine – żel do czyszczenia i dezynfekcji toalet			Marché: EU		
	Duck® 100 %-tn kamenca Marine	i uništavač		Marché: EU		
	Duck® 100 % víz tisztító folyadék	zkőoldó – WC		Marché: EU		
	Duck® 100 % víz WC tisztító fertőt	zkőoldó marine – tlenítő folyadék		Marché: EU		
	Canard® 100 %	Anti-tarte		Marché: EU		
	Canard® 100 % l	Détartrant Marine		Marché: EU		
	Canard® 100 % Détartrant Marine/Canard® 100 % Kalkaanslagvernietiger Marine		Marché: EU			
	WC Ente® 100 %	6 Anti-Kalk	Marché: EU			
	WC Ente® 100 % Marine	WC Ente® 100 % ANTI-KALK Marine  WC-EEND® Nr. 1 Ontkalker toiletreiniger Marine		Marché: EU		
				Marché: EU		
	Pato® 100 % An	ti-cal	Marché: EU			
	Pato® 100 % An	ti-cal Marine	Marché: EU			
	Pato® 100 % An	ticalcário	Marché: EU			
	Pato® 100 % An	ticalcário Marine	Marché: EU			
	00 null null® Uri	00 null null® Urinstein & Kalklöser		Marché: EU		
	00 null null® Urinstein & Kalklöser — Marine		Marché: EU			
Numéro de l'autorisation	EU-0030299-0001 1-1					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active		231-595-7	6,0	

2,2'-(octadec- 9-enylimino) bisethanol	2-[(2-hydroxye-thyl)[(9E)-octadec-9-en-1-yl]amino] ethan-1-ol	Substance non active	25307-17-9	246-807-3	2,14
Alcohols, C13-15-branched and linear, ethoxylated	Alcohols, C13-15-bran- ched and linear, ethoxylated (1-2,5 mol EO)	Substance non active	157627-86-6		1,0
Diphenyl ether	1,1'-Oxybis- benzene	Substance non active	101-84-8	202-981-2	0,0045

# 7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Duck® 100 % Limescale Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % Limescale Remover Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % Anticalcare Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % Anticalcar Citrus — detergent lichid pentru toaletă	Marché: EU
	Duck® 100 % Kalkfri — Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % Kalkfjerner – Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % κατά των αλάτων — Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % против котлен камък — Цитрус	Marché: EU
	Duck® 100 % odstraňovač vodného kameňa — Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % odstraňovač vodního kamene — Citrus	Marché: EU
	Duck® 100 % przeciw kamieniowi Citrus – żel do czyszczenia i dezynfekcji toalet	Marché: EU

JO L du 20.10.2023 FR

	Duck® 100 %-tni uništavač kamenca Citrus			Marché: EU	
	Duck® 100 % víz WC tisztító fertőt			Marché: EU	
	Canard® 100 % Anti-tartre Citrus			Marché: EU	
	Canard® 100 % I	Détartrant Citrus		Marché: EU	
	Canard® 100 % A	Anti-tartre –		Marché: EU	
	Canard® 100 % Détartrant Citrus/Canard® 100 % Kalkaanslagvernietiger Citrus  WC Ente® 100 % ANTI-KALK Citrus  WC-EEND® Nr. 1 Ontkalker toiletreiniger Citrus  Pato® 100 % Anti-cal Citrus			Marché: EU	
				Marché: EU	
			Marché: EU		
			Marché: EU		
	Pato® 100 % An	Pato® 100 % Anticalcário Citrus		Marché: EU	
	00 null null® Urinstein & Kalklöser — Citrus		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0030299-0002 1-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active		231-595-7	6,0
2,2'-(octadec- 9-enylimino) bisethanol	2-[(2-hydroxye- thyl)[(9E)- octadec-9-en- 1-yl]amino] ethan-1-ol	Substance non active	25307-17-9	246-807-3	2,14
Alcohols, C13-15-branched and linear, ethoxylated	Alcohols, C13-15-bran- ched and linear, ethoxylated (1-2,5 mol EO)	Substance non active	157627-86-6		1,0